

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BA-SECT-30-02/11/2016

Date de publication : 02/11/2016

BA - Régimes sectoriels - Groupements et organismes pour le reboisement et la gestion forestière

Positionnement du document dans le plan :

BA - Bénéfices agricoles

Régimes sectoriels

Titre 3 : Groupements et organismes pour le reboisement et la gestion foncière

1

Des règles spéciales d'imposition ont été établies eu égard aux caractères particuliers que revêtent certaines activités de nature agricole.

10

Le présent titre est consacré à la présentation :

- des groupements forestiers et du régime fiscal qui leur est applicable (chapitre 1, [BOI-BA-SECT-30-10](#)) ;
- des groupements fonciers ruraux et du régime fiscal qui leur est applicable (chapitre 2, [BOI-BA-SECT-30-20](#)) ;
- des syndicats mixtes de gestion forestière, des syndicats intercommunaux de gestion forestière et des groupements syndicaux forestiers et des régimes fiscaux qui leur sont applicables (chapitre 3, [BOI-BA-SECT-30-30](#)).